



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*



Cagnotte, le 08 décembre 2013

**Monsieur Yves Poisson**  
**Commissaire enquêteur**  
**Mairie**  
**40300 Cagnotte**

Transmission électronique à [mairie-cagnotte@wanadoo.fr](mailto:mairie-cagnotte@wanadoo.fr)

**Objet : Enquête relative projet de modification n° 1 du Plan Local  
d'Urbanisme**

**Enquête publique ouverte du mardi 12 novembre au vendredi 13 décembre**

**Objet : Enquête relative projet de mise en compatibilité du Plan Local  
d'Urbanisme**

**Enquête publique ouverte du mardi 12 novembre au vendredi 13 décembre**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant de la commune de Cagnotte, j'ai été naturellement le premier membre de l'association à consulter les dossiers présentés dans le cadre des deux enquêtes publiques qui vous ont été confiées par le président du Tribunal administratif de Pau.

Nous souhaitons tout d'abord souligner la volonté de la commune d'informer ses habitants, soit par des réunions publiques, soit par des affiches apposées aux points de collecte des déchets. Nous espérons donc que les contenus des dossiers auront intéressé les citoyens de Cagnotte.

## 1 - projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

La Fédération SEPANSO s'étonne que l'Etat n'ait pas jugé utile qu'une réunion des personnes publiques associées soit organisée.

La commune souhaite continuer à intégrer des nouveaux habitants. Toutefois il semble utile de souligner que l'intégration cela ne se décrète pas. Encore faut-il que les gens aient des intérêts communs ou des modes de vie proches !

La Fédération SEPANSO Landes rappelle à la commune qu'il convient impérativement de souligner aux nouveaux arrivants un certain nombre de contraintes réglementaires pour éviter des conflits toujours difficiles à désamorcer quand les échanges ont été vifs au départ. Par exemple l'interdiction de brûler des déchets de chantier est une obligation réglementaire qui devrait être mentionnée noir sur blanc sur tout permis de construire accordé (cf Règlement sanitaire départemental, outil fondamental pour de bonnes relations entre voisins, disponible normalement dans toutes les mairies). De même les bruits ... Est-ce que la commune va enfin s'engager sur cette voie ?

Or chacun peut constater en circulant dans la commune qu'il y a des habitations très diverses qui révèlent des différences notables. Il semble que l'ADACL ait bien perçu ce problème puisque il y a maintenant un affichage d'un souci d'harmonisation avec des constructions de qualité. Reste à préciser ce que l'on entend par là : Haute qualité environnementale ?

La Fédération SEPANSO Landes s'inquiète à propos du risque de ruissellement : il était connu, mais il semble ignoré. Pourquoi ne pas avoir prévu soit le développement d'arbres sur le point bas, soit des noues pour faciliter l'infiltration des eaux météoriques ?

## 2 – projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

La déclaration de projet valant mise en compatibilité n ° 1 du Plu concerne l'éco-quartier Le Plach (5 hectares) qui suppose la création d'un sous-secteur AUha au sein du secteur AUh

La Fédération SEPANSO Landes tient à rappeler la définition donnée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : « *L'EcoQuartier est une opération d'aménagement durable exemplaire. Mesure phare du plan Ville durable du ministère, il contribue à améliorer notre qualité de vie, tout en l'adaptant aux enjeux de demain : préserver nos ressources et nos paysages, tout en préparant les conditions de la création d'une offre de logements adaptée aux besoins.* ». Or nous n'avons pas trouvé dans le dossier présenté de pistes qui correspondent à la définition, au contraire puisque de nouveaux espaces vont être artificialisés et que le paysage traditionnel va être profondément modifié. Nous invitons les élus de la commune à étudier les lignes directrices du document « Eviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels » disponible à l'adresse suivante :

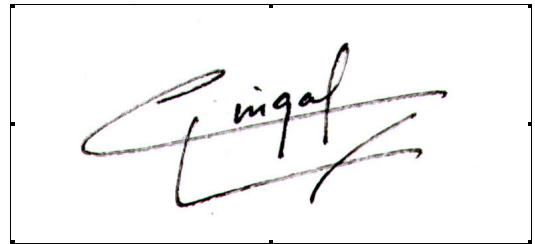
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Lignes-directrices-nationales-sur.html>.

La Fédération SEPANSO Landes reconnaît que si la Station d'épuration peut être optimisée pour 700 éq.h. il doit être possible d'accueillir des abonnés supplémentaires. Toutefois il conviendra de bien s'assurer que l'on garde le ratio actuel (160 abonnés correspondent à 400 eq.h.) avec l'arrivée de 62 nouveaux abonnés.

La Fédération SEPANSO Landes s'inquiète à propos des eaux pluviales (voir ce qui a été écrit ci-dessus à ce sujet).

Question subsidiaire : pourquoi des grillages gris ? Pourquoi pas des grillages verts ?

Je regrette de ne pas avoir été libre pour vous rencontrer lors de vos permanences et d'être en réunion à Paris vendredi. En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations et questions, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to read 'G. Cingal'.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO LANDES  
Secrétaire Général Adjoint Fédération SEPANSO AQUITAINE  
Administrateur France Nature Environnement  
Membre du Comité Economique et Social Européen  
00 33 (0)5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)